

## Approbation de la composition nominative de Comité Particulier

**Comité Particulier de l'application :**  
 NF079 – Robinetterie de réglage et de sécurité

**Président :** M.SIMON, AYOR  
**Vice-Président :** M.ROUSSEAU, CSTB (si applicable)  
**Secrétaire :** M.E. CAZENAVE, Responsable d'Application, CSTB

Ce document est établi conformément au référentiel de certification et procédure de gestion de comité particulier.

	Membre titulaire, représentant de l'organisme			Membre suppléant, le cas échéant		
	Nom	Organisme	Date de dernière nomination (*) (**)	Nom	Organisme	Date de dernière nomination (*) (**)
<b>Collège Fabricants / Titulaires /</b> Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 1 à 9	M. GUARESCHI	GUARESKI	01/01/2024	M. MIGEOT	GUARESKI	01/01/2024
	M. CASTELAIN	COMAP	01/01/2024	Pas de suppléant		
	M. LE CARRE	ITRON	17/04/2024	Pas de suppléant		
	M. FOLDYNA	SOCLA	01/01/2024	M. GILOT	SOCLA	01/01/2024
	M. MESKEL	CALEFFI France	01/01/2024	M. TARANTO	CALEFFI France	01/01/2024
	M. VARIS	RESIDEO	01/01/2024	Pas de suppléant		
	Mme FRANCES	AYOR	01/01/2024	M. SIMON	AYOR	01/01/2024
	M. ACQUAVIVA	WATTS INDUSTRIES FR	01/01/2024	M. BERTRAND	WATTS INDUSTRIES FR	01/01/2024
<b>Collège Utilisateurs et Prescripteurs</b> Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 1 à 9	M. ATTALI	CAPEB	01/01/2024	Pas de suppléant		
	M. GESLAIN	LRI	01/01/2024	Pas de suppléant		
	M. VINCENT	UCF	01/01/2024	Pas de suppléant		
	M. BILLIARD	SFERACO	01/01/2024	M. MORAND	SFERACO	01/01/2024

	M. BISMUTH	JWB	01/01/2024	M. MALATY	JWB	01/01/2024
	M. MARAND	THERMADOR	01/01/2024	Pas de suppléant		
<b>Collège Organismes techniques et Administrations</b> Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 1 à 8	Mme BOUVIER	AFNOR Certification	01/01/2024	Pas de suppléant		
	M. ROUSSEAU	CSTB	01/01/2024	Pas de suppléant		
	Mme LARRIBET	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie	01/01/2024	Pas de suppléant		

(\*) à la date d'application de la version 11 de la procédure GESCO, les membres dont le mandat est arrivé ou arrive à échéance en 2023 sont automatiquement maintenus au sein de leur comité respectif jusqu'au 31 décembre 2023 et est automatiquement nommé par le CSTB au 1er janvier 2024 pour une durée de 12 mois.

(\*\*) Pour tout nouveau comité qui serait constitué au cours de l'année 2024, tous les mandats de ces nouveaux comités prendront fin au 31 décembre 2024.

**Composition nominative n°29 approuvée le : 17/04/2024**

**Par le responsable d'application Emmanuel CAZENAVE :**

